

Deux fois moins de jeunes inscrits au chômage



Anne Emery-Torracinta, en charge du DIP, et Mauro Poggia, en charge du DEAS. G.CABRERA/S. IUNCKER-GOMEZ

Le dispositif CAP Formations a suivi 2500 jeunes pour les aider à trouver une formation ou un emploi. Hier, l'Etat a présenté son bilan

Aurélié Toninato

A Genève, plus de 10% des jeunes âgés de 15 à 25 ans sortent du système scolaire sans certification.

Pour les aider à reprendre une formation, trouver un emploi, éviter de déperir à la case chômage, les structures ne manquent pas. Depuis 2013, un dispositif étatique centralise ces offres, les coordonne et propose un suivi personnalisé aux jeunes en rupture: CAP Formations. Après deux ans d'existence, l'Etat a présenté hier le bilan positif de ce service.

70% de retour en formation
CAP Formations a été créé par le Département de l'instruction publique (DIP) et le Département de

l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS). Ce «guichet unique» réunit l'Office cantonal de l'emploi, l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue ainsi que l'Hospice général. Il repose sur une équipe interdisciplinaire (assistants sociaux, psychologues, enseignants, etc.) et offre une prise en charge individualisée grâce à des mesures d'orientation, d'appui scolaire, médico-sociales ou encore des stages.

Depuis 2013, 2500 jeunes ont

été pris en charge, ou le sont encore, par CAP Formations. Leur profil? La plupart sont majeurs, viennent de l'Ecole de culture générale (ECG) et des filières professionnelles et avaient interrompu leur formation depuis moins d'un an. Ils ont bénéficié d'un accompagnement de dix mois et demi en moyenne. 70% sont retournés en formation, dont 52% en apprentissage et 16% en emploi. Enfin, 14% de ces jeunes ont décidé de sortir du dispositif sans avoir de solution.

Peu d'inscrits au chômage

Autre chiffre intéressant: les demandes d'inscription au chômage des 15 à 25 ans ont diminué de moitié. «Avant, pour bénéficier de certaines prestations qui favorisent l'insertion dans le monde du travail, les jeunes étaient obligés de s'inscrire au chômage, explique Magali Ginet, directrice de CAP Formations. Grâce à notre dispositif, nous pouvons désormais leur proposer d'autres mesures et un encadrement par des professionnels qui ne nécessitent pas toujours de passer par le chômage.»

Plusieurs raisons ont poussé le Conseil d'Etat à empoigner cette problématique des jeunes en rupture: son programme de législation - il prévoit de renforcer la formation et de viser une certification pour chaque jeune -, la nouvelle obligation constitutionnelle de formation obligatoire jusqu'à 18 ans - qui entrera en vigueur en 2018 - et enfin une volonté nationale d'atteindre 95% de certification pour les 15 à 25 ans - Genève avoisine les 90%.

Ensuite, il y a ce constat: «Beaucoup trop de jeunes, entre 10% et 15%, sortent du système scolaire sans certification, rapporte Anne Emery-Torracinta, en charge du DIP. Or, ne pas avoir de diplôme du secondaire II (*ndlr: certificat de maturité, certificat fédéral de capacité, entre autres*) multiplie par quatre le

risque de se retrouver au chômage. La qualification professionnelle présente la meilleure garantie contre cette issue et l'exclusion sociale.» Mauro Poggia, en charge du DEAS, ajoute: «Des jeunes entrent à l'aide sociale à 25 ans et certains y restent quarante ans...»

Agir en amont et en aval

L'action de l'Etat se concentre d'une part en amont de la rupture scolaire, pour éviter les décrochages. «Cela passe notamment par un renforcement du soutien à l'apprentissage de la lecture au primaire et par une amélioration de la transition professionnelle après le Cycle», indique la cheffe du DIP. D'autre part, l'Etat agit en aval, une fois que le jeune a décroché, avec CAP Formations.

«Désormais, les professionnels de la santé, du social et de la formation travaillent dans la complémentarité. Cela permet de poser un diagnostic plus précis sur la problématique d'un jeune et de mieux l'orienter», conclut Mauro Poggia.

62% des bénéficiaires sont majeurs

Créée en 2013, la structure de CAP Formations regroupe une vingtaine de postes. Le dispositif a déjà suivi près de 2500 jeunes en rupture de formation (dont environ 62% sont majeurs). 74% d'entre eux viennent de l'Ecole de culture générale et des filières professionnelles. Pour l'année scolaire 2014-2015, 1842 jeunes ont été pris en charge. La majorité d'entre eux était en rupture scolaire depuis

un à trois mois. Certains jeunes - environ 400 - n'ont en revanche pas pu être intégrés dans le dispositif CAP Formations, essentiellement parce que la prise de contact s'est avérée impossible (avec 57% d'entre eux), parce qu'une autre institution se chargeait de leur accompagnement ou parce que ces jeunes ne souhaitaient pas bénéficier du service proposé. **A.T.**